



# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	18	24
Date convocation 21/09/2023		
Date Publication 17/11/2023		
N° Délibération 2023-07-13		
Secrétaire Séance Isabelle VILLEFRANCHE		

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 14 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

**Présents :** M. Jean-Luc CHAPON, M. Fabrice VERDIER, Mme Marie-Françoise VALMALLE, M. Jacques CAUNAN, Mme Muriel BONNEAU, M. Thierry de SEGUINS COHORN, Mme Fanny CABOT, Mme Sophie MARINOPOULOS, Mme Laurence JACQUEMART, Mme Isabelle VILLEFRANCHE, M. Franck SEROPIAN, M. Jérôme AUJOULAT, M. Olivier CLEMENT, Mme Sylvie LOPEZ, Mme Séverine PEUCHERET, Mme Sandra ROLLET, Mme Amandine BRUNEL, M. Romain BETIRAC.

**Absents représentés :** M. Bernard POISSONNIER (pouvoir à Mme Sophie MARINOPOULOS), M. Gérard BONNEAU (pouvoir à Mme Fanny CABOT), Mme Anne-Sophie LAUTHIER (pouvoir à Mme Laurence JACQUEMART), M. Guy ATTIGUI (pouvoir à M. Jérôme AUJOULAT), M. Julien HURARD (pouvoir à M. Romain BETIRAC), Mme Hélène GILET (pouvoir à Mme Muriel BONNEAU).

**Absents non représentés :** M. Jérôme MAURIN, M. Christophe CAVARD, Mme Delphine DEJEAN, M. Simon SUBTIL, Mme Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

## Objet : ONF : coupes de bois de l'exercice 2024

Dans le cadre de la gestion des forêts des collectivités relevant du régime forestier, l'Office national des forêts est tenu chaque année de porter à la connaissance des collectivités propriétaires les propositions d'inscription des coupes à l'état d'assiette. C'est-à-dire des coupes prévues au programme de l'aménagement en vigueur (coupes réglées) ainsi que, le cas échéant, des coupes non réglées que l'ONF considère comme devant être effectuées à raison de motifs techniques particuliers.

Le document d'aménagement forestier de la forêt communale d'Uzès prévoit la mise à la vente en 2024 d'une toute petite coupe de taillis de chênes verts, en parcelle forestière n°23\_a (2.31 ha pour seulement 60m3). A cet effet, l'ONF sollicite la Mairie d'Uzès afin de reporter la coupe de bois prévue initialement pour 2024 car les cépées de chênes verts sont encore trop jeunes.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le report de cette coupe à 2030, prochaine année ou d'autres coupes sont prévues dans l'aménagement d'Uzès.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Environnement, cadre de vie, développement durable en date du 8 novembre 2023,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, des membres présents et représentés :**

1. Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après,
2. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2024 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,
3. Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
4. Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après :

## ETAT D'ASSIETTE

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Réglée / Non Réglée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF <sup>2</sup>	Année décidée par le propriétaire <sup>3</sup>	Destination		Mode de commercialisation prévisionnel					
										Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
										Déclaration (m3)	Vente (m3)	Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné
23_a	TS			Réglée	2024	2030		X	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, RGN Régénération, SF Taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Année proposée par l'ONF : SUPP pour proposition de suppression de la coupe

<sup>3</sup> Année décidée par le propriétaire : à remplir uniquement en cas de changement par rapport à la proposition ONF

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/11/2023

Délibération n° 2023-07-13

Motif des coupes proposées en report et suppression **par l'ONF**.

Report de 10 ans de cette coupe car les cépées de chênes verts sont encore jeunes et calage coupe d'amélioration résineuse et taillis.

Le secrétaire de séance,  
**Isabelle VILLEFRANCHE**



Le Maire d'Uzès,  
**Jean-Luc CHAPON**

